

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 25 mars 2022	N° 2022-195

Convocation du 18 mars 2022

Aujourd'hui vendredi 25 mars 2022 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, M. Alain CAZABONNE, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PESCHINA, M. Michel POIGNONEC, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Bernard-Louis BLANC à M. Didier CUGY
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY
Mme Pascale BRU à Mme Amandine BETES
M. Olivier CAZAUX à Mme Camille CHOPLIN
Mme Nathalie DELATTRE à M. Christophe DUPRAT
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET
M. Maxime GHESQUIERE à Mme Marie-Claude NOEL
M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Harmonie LECERF
M. Stéphane MARI à Mme Anne FAHMY
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX
M. Fabien ROBERT à Mme Christine BONNEFOY
Mme Agnès VERSEPUY à M. Fabrice MORETTI

EXCUSE(S) :

Monsieur Philippe POUTOU.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à M. Stéphane PFEIFFER de 13h15 à 15h40 et à partir de 18h16
M. DELPEYRAT à Mme Typhaine CORNACCHIARI à partir de 16h37
Mme Véronique FERREIRA à M. Bruno FARENIAUX à partir de 17h
Mme Céline PAPIN à Brigitte BLOCH de 13h15 à 15h40
M. Patrick PAPADATO à Mme Fannie LE BOULANGER jusqu'à 11h et de 14h30 à 16h50
M. Alexandre RUBIO à Mme Josiane ZAMBON à partir de 18h
M. Baptiste MAURIN à M. Serge TOURNERIE à partir de 18h05
M. Dominique ALCALA à M. Max COLES à M. Jacques MANGON à partir de 15h30
M. Patrick BOBET à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 14h30
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 15h55
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 12h10
M. Max COLES à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 17h
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 18h
M. Guillaume GARRIGUES à M. Gwénaél LAMARQUE jusqu'à 10h45
Mme Anne-Eugénie GASPARD à M. Thierry TRIJOLET à partir de 13h19
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Claudine BICHET à partir de 18h20
M. Cyrille JABER à Mme Harmonie LECERF jusqu'à 13h15 et à Mme Eve DEMANGE à partir de 13h15
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Sylvie JUQUIN à partir de 18h09
Mme Harmonie LECERF à Mme Delphine JAMET de 13h15 à 15h30
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 16h10
M. Guillaume MARI à Mme Anne LEPINE à partir de 18h15
Mme Eva MILLIER à M. Thierry MILLET à partir de 15h30
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Simone BONORON à partir de 14h30
M. Frank RAYNAL à M. Michel LABARDIN à partir de 13h30
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI à partir de 13h16
Mme Nadia SAADI à M. Guillaume MARI à partir de 13h15 à 13h38
M. Kévin SUBRENAT à M. Christian BAGATE à partir de 17h

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 17h45
Mme Simone BONORON à partir de 18h11
M. Thomas CAZENAVE de 13h22 à 13h38
M. Christophe DUPRAT à partir de 17h45
Mme Anne FAHMY de 13h22 à 13h38
Mme Fabienne HELBIG de 13h22 à 13h38

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 25 mars 2022	<i>Délibération</i>
	Direction Enseignement Supérieur et Rayonnement	<i>N° 2022-195</i>

Association Villa Primrose Bordeaux - Année 2022 - Subvention d'aide à une manifestation - Convention - Décision - Autorisation

Madame Brigitte BLOCH présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Fondée il y a 120 ans, Villa Primrose Bordeaux compte plus de 2 400 membres et 1 300 licenciés, ce qui en fait l'un des clubs les plus dynamiques de France. Il décline l'activité tennis à l'adresse de tous publics autour de trois axes : la compétition, la formation et le loisir. Initialement créé en 1979 avant d'être annulé en 1996 et repris en 2008, le tournoi « BNP Paribas Primrose » est un des rares tournois professionnels du circuit international ATP (Association des joueurs de tennis professionnels) de tennis à être porté et organisé par une association sportive. En complément de cet événement sportif de renommée internationale (plus de 30 000 spectateurs et participants, 232 retombées media en 2019), les organisateurs développent depuis plusieurs années une Semaine Primrose qui, outre des animations grand public, comporte un volet à destination des entreprises, avec différentes formules permettant aux entreprises partenaires (300 en 2019, 132 en 2018, 117 en 2017) d'accueillir leurs invités et de favoriser les échanges et opportunités d'affaires.

Le tournoi BNP Paribas Primrose est donc non seulement un événement sportif de renommée internationale, qui contribue à la notoriété et à l'image de Bordeaux et de sa métropole, mais également un lieu de rencontre d'affaires fréquenté par près de 300 entreprises, qui sont pour l'essentiel des Petites et moyennes entreprises (PME) locales ou régionales.

La 12ème édition de cette manifestation se déroulera du 8 au 15 mai 2022 à la Villa Primrose à Bordeaux.

Bordeaux Métropole est partenaire de cet événement depuis 2014 sous la forme d'une subvention.

Bordeaux Métropole est sollicitée pour une subvention à hauteur de 35 000€, pour un budget prévisionnel de 1 131 700€. Toutefois, il est proposé d'accorder une subvention d'un montant de 25 000 €, équivalent aux subventions des années précédentes, charge à la structure de trouver les ressources nécessaires afin d'équilibrer son budget.

Consciente de l'impact important que peut encore avoir la crise sanitaire sur le secteur sportif, Bordeaux Métropole garantira un soutien minimal aux organismes privés et collectivités du territoire, que leurs manifestations 2022 soient maintenues dans leur format initial, réduites suite à de nouvelles dispositions gouvernementales ou

prélectorales, voire annulées.

Bilan des précédentes éditions

En 2019, le tournoi et les manifestations annexes ont à nouveau confirmé leur succès et la pertinence de la formule, avec notamment :

- plus de 30 000 visiteurs,
- une vingtaine de pays représentés,
- 232 retombées media,
- 300 entreprises partenaires (contre 117 en 2017),
- plus de 800 rendez-vous d'affaires auxquels ont participé 371 entreprises, essentiellement régionales.

La compétition n'a pas pu se tenir en 2020 et 2021 en raison de la crise sanitaire.

Programme d'actions 2022

Après deux annulations consécutives du Tournoi international de tennis de Bordeaux, BNP Paribas Primrose en 2020 et 2021, pour cause de crise sanitaire, la tenue de l'édition 2022 sera l'occasion de confirmer les efforts et la montée en gamme du Tournoi sur plusieurs dimensions :

- une dimension sportive avec la montée en grade du tournoi en CHALLENGER 125, plus haut niveau de compétition ATP CHALLENGER au monde, l'augmentation des prix remis aux athlètes, le renforcement du plateau sportif avec l'accueil d'un plus grand nombre de joueurs issus du Top 150 mondial et l'intégration de la « Race Challenger France », 1er circuit français consacré à la révélation de la jeune génération,
- une dimension « grand public » avec l'amélioration du système de billetterie et contrôle d'accès, la mise en place de contenus sportifs et extra sportifs plus qualitatifs (matches d'exhibitions, conférences, animations jeunesse, rencontres avec les joueurs, initiations, démonstrations, journée thématiques) et le renforcement de la dimension sociétale et de la transition énergétique à travers l'écoconception de l'événement et un fort engagement en direction du handicap et de l'insertion.

Les journées « Business set et match » dont la nouvelle formule a connu un bon succès en 2019 seront reconduites et encore améliorées avec, pour les entreprises participantes, la possibilité :

- d'étoffer leur réseau professionnel, en profitant de celui de la Villa Primrose, un des 20 plus influents de France,
- d'organiser des rendez-vous d'affaires qualifiés lors de speed-meetings (rencontres rapides),
- de profiter des Midis de Primrose : déjeuners avec dégustation au bar des Grands crus,
- d'accéder aux matches à tout moment de la journée,
- d'accéder à des contenus spécifiques sous forme de conférences, ateliers et débats, par exemple sur la méthode de préparation mentale « Mental gagnant », appliquée au management d'entreprises.

Indicateurs financiers

	Budget 2022	Budget 2020	Budget 2019
Charges de personnel / budget global	34 000 € - 3,00%	34 000 € - 3,03%	150 000 € - 14,60%
% de participation de BM / Budget global	25 000 € - 2,21%	25 000 € - 2,23%	25 000 € - 2,43%
% de participation des autres financeurs / Budget global			
Ville de Bordeaux	100 000 € - 8,84%	100 000 € - 8,91%	80 000 € - 7,79%
Département	11 000 € - 0,97%	11 000 € - 0,98%	11 000 € - 1,07%
Région	15 000 € - 1,33%	15 000 € - 1,34%	15 000 € - 1,46%

Plan prévisionnel de financement

Le budget prévisionnel est détaillé en annexe 2 de la convention.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les dispositions des articles L. 5217-2 et L. 1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la demande n°2022-0067 formulée par l'organisme en date du 2 juillet 2021,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE la 12ème édition du tournoi « BNP Paribas Primrose » du 8 au 15 mai 2022, organisée à Bordeaux par l'association Villa Primrose Bordeaux, présente un intérêt manifeste pour le rayonnement et l'attractivité du territoire métropolitain, et des retombées économiques et touristiques positives pour notre agglomération,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention d'un montant de 25 000 € en faveur de Villa Primrose Bordeaux pour son tournoi de tennis,

Article 2 : d'autoriser, Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée et tout acte afférent, précisant les conditions de la subvention accordée,

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice en cours, chapitre 65, article 65748, fonction 326.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur MORISSET;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 mars 2022

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 31 MARS 2022	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 31 MARS 2022	la Vice-présidente,
	Madame Brigitte BLOCH